

Conseil d'UFR Lettres et Philosophie
3 février 2022, 14 heures
salle du conseil de Droit
mode hybride

Présents et connectés : Samir Bajric, Brigitte Bercoff, Virginie Brinker, Gilles Bousquet, Richard Crescenzo, Henri Garric, Guillaume Coqui, Sylvie Fontaine, Marie-Ange Fougère, Corinne François-Denève (procuration à M.A. Fougère), Éric Heilmann, Jean-Baptiste Goussard, Maud Lauféron, Jérôme Martin, Estelle Oudot, Philippe Vigneron, Julie Jacques (étudiante), Alexis Mathieu (étudiant), Jason Neel (étudiant), Clélia Robert (étudiante), Hugo Chalumeau

Excusés : Claire Despierres, Michel Erman, Jean-Philippe Pierron, (étudiante)

Absente : Léa Petit (étudiante).

Invités : Séverine Blot, Anne Montmayeur, Youssef El-Hanbali, Laurence Giavarini, Jérôme Martin

1. Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 17 novembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modifications de fiche filière

- Master 1 SDL et FLEAL : UE1, 2 et 3 à passer de CT en CC.

- Licence Philosophie : se pose une difficulté de mutualisation de cours avec la sociologie depuis que les effectifs de Philosophie ont doublé du fait de l'ouverture des parcours Santé. Est proposée la création d'une UE4 de philosophie, en utilisant les heures existant déjà. La sociologie restera offerte, mais à titre d'ouverture (UE5) pour les étudiants de L1 (25 au plus).

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

3. Situation de la COMUE

Le Président de l'université a réuni mardi matin les directeurs de laboratoires et les directeurs de composantes. Une discussion ouverte et solidaire a eu lieu dans la situation compliquée qui est celle de l'uB. En effet, le plan initial de la COMUE, qui comportait un double siège, l'un à Besançon, l'autre à Dijon, a été remis en cause, ce qui a engendré d'extrêmes tensions ; les rapports, jusqu'alors cordiaux, entre les deux présidents sont devenus désastreux. Dans ce contexte, on va vers une disparition de la COMUE. Cela pose des problèmes financiers importants pour les laboratoires en particulier.

La solution proposée est la suivante : l'uB va proposer que soit créée une convention de coopération territoriale (CCT), légère, qui permettra de contractualiser ce qui existe déjà ; elle constituerait un point de départ pour une évolution éventuelle. Les directeurs de composantes et de laboratoires ont écrit une lettre ouverte faisant état des difficultés de la COMUE, des éléments qui fonctionnent bien et demandant cette CCT pour avancer vers des coopérations du côté de la recherche, mais aussi de l'enseignement.

4. Point sur la JPO

On peut se réjouir qu'elle se soit passée normalement.

Il est toutefois regrettable que cette journée ne rassemble pas tous les enseignants : une bonne partie ne vient pas. En Lettres, 9 des personnes présentes en Lettres étaient des femmes, 2 des hommes. Or cette JPO, journée de solidarité, fait partie de nos obligations de service. Des

retenues sur salaire devraient donc être envisagées. Henri Garric estime lamentable que de si nombreux collègues s'affranchissent de cette obligation. Il faudra sans doute, à l'avenir, être plus autoritaire sur ce sujet.

5. Modification des modalités d'examen pour l'EAD

La situation est paradoxale : les examens pour l'enseignement en présentiel ont eu lieu, mais il est très compliqué d'envisager la mise en place d'examens en présence pour l'EAD, d'une part du fait de la situation sanitaire, d'autre part du fait de l'internalisation de ces formations et de la présence d'étudiants dans des zones où les examens en présence ne peuvent avoir lieu.

A donc été décidé que les examens auront lieu à distance. Ils dureront au maximum 36 h, du fait du décalage horaire.

Virginie Brinker rappelle que l'année dernière avait été demandée pour le DAEU une dérogation permettant aux étudiants éloignés de faire des examens à distance.

6. Situation financière du DU Passerelles

Jusqu'à l'année précédente, une partie des heures effectuées par les enseignants relevaient du bénévolat. En outre, le DU Passerelles n'est alimenté que par des ressources extérieures publiques – l'État et la Région – et privées – en particulier la fondation d'IPSOS –, à l'exception de 100 h accordées par la Présidence qui se préoccupe énormément de ce DU. Or une partie des financements privés a baissé.

En cette rentrée, nous ne disposons donc plus de ressources suffisantes. Henri Garric est allé demander de l'aide aux autres UFR qui ont fait des promesses de dons : l'IAE, l'UFR Langues et communication, l'IUT, l'IVV, STAPS. En outre, lors de la réunion de directeurs de composantes, il a été suggéré en de faire un prélèvement sur le fonds de roulement de l'université. Il s'agirait d'une somme de 30 000 €. Or le Directeur général des services (DGS) a répondu par la négative, sans que la justification de ce refus soit clairement expliquée, alors même que le cadre légal pour ces étudiants migrants est clairement posé.

Pour les années qui viennent, nous répondons à deux appels à projets, l'un français (FAMI), l'autre européen (FSE+), qui pourraient apporter des financements. La réponse sera donnée à la fin de l'été.

7. Point sur les conférences « Harcèlement sexuel et égalité Hommes/Femmes »

Deux conférences, faites par Edith Salès-Wuillemin, déléguée à la qualité de vie au travail à l'uB, ont eu lieu la semaine dernière dans l'UFR, l'une à destination des enseignants, l'autre à destination des étudiants. En effet, un enseignant a eu un comportement inexplicable à l'encontre de plusieurs de ses étudiantes, mais dans un cadre de relations sexuelles consenties ; les cours de l'enseignant sont donc maintenus : les étudiants ne sont pas en danger.

Ces conférences se sont bien passées et ont permis des discussions fécondes, par exemple sur la déontologie lors de la conférence proposée aux enseignants.

7. Conventions et tarifs

La Région donne 55 000 € au DU Passerelles pour la vie étudiante (pas pour payer des heures d'enseignement), d'où :

- . convention avec SUAPS pour une action football pour les étudiants du DU Passerelles : 66 € /h.
- . convention avec Radio Campus pour les étudiants du DU Passerelles : 2330 €.
- . convention avec Art, Danse Bourgogne pour les étudiants du DU Passerelles : 2101 €.
- . convention avec l'association Dimanche de Craïova (Roumanie) pour un projet de création théâtrale : 3600 €
- . convention avec l'autrice-illustratrice Sophie Darcq pour les étudiants du DU Passerelles

- . convention de prestation entre l'uB et un cabinet Formation Emploi qui finance l'intervention de 475 h d'un professionnel : 45 000 €.
- . en recette, financement par la fondation d'IPSOS: 15 000 €.
- D'autres conventions concernent les centres de recherches :
 - . partenariat de l'uB avec la Philharmonie de Paris pour l'organisation du colloque hip-hop (28-29 janvier 2022) : 1500 €
 - . tarifs des inscription pour la Post Conférence du Congrès de l'International Communication Association (ICA).
 - . devis pour la fabrication de l'ouvrage de mélanges à Jean-Jacques Boutaud aux EUD : 1500 €.
 - . tarifs d'inscription pour le CA de Société française des SIC lors des doctorales de CIMEOS
 - . engagement financier de la société française des SIC pour l'organisation des doctorales par le CIMEOS : recette de 2500 €.

Ces conventions et tarifs sont adoptés à l'unanimité.

8. Points divers

Samir Bajric explique que, en 2017, une modification de fiche filière a été votée pour la licence SDL ; or cette modification était erronée. Henri Garric répond que problème doit être résolu en interne ou avec le département de Lettres qui est concerné.

Hugo Chalumeau (étudiant) signale que, sur la page de l'UFR, la liste des étudiants élus au Conseil n'est pas à jour.

Le conseil est clos à 16 h